



Révision du code des porcs

En mars 2019, un groupe technique a été créé pour entreprendre la révision quinquennale du Code de pratique pour le soin et la manipulation des porcs. Le rapport du comité technique est disponible sur le site web du Conseil national pour les soins aux animaux d'élevage <https://www.nfacc.ca/codes-de-pratiques/porcs>. Huit changements sont recommandés, dont cinq entraîneront des modifications du code. La date limite pour les commentaires du public est le 19 novembre 2020.

Surveillance de la PPA

Tous les laboratoires du Réseau canadien de surveillance de la santé animale (RCSSA) peuvent effectuer des tests de dépistage de la peste porcine africaine. Le Comité technique de surveillance a mis au point CanSpotASF pour une surveillance passive renforcée de la PPA. Ce système a été lancé en août.

L'objectif principal de CanSpotASF est la détection précoce afin que la PPA puisse être rapidement maîtrisée. Il permettra aux laboratoires agréés d'effectuer des tests de dépistage de la PPA sur certains cas de diagnostic à la demande d'un vétérinaire ou d'un pathologiste. Deux webinaires sur le CanSpotASF sont prévus, le 21 octobre en anglais et le 28 octobre en français, chacun commençant à 11 h, heure de l'Est.

Webinaires sur la PPA

L'ACMV tiendra des présentations du webinaire sur la PPA fin octobre et début novembre. Les dates sont en anglais (an) et en français (fr) :

Changement d'heure - AGA de l'ACVP-CASV - 29 octobre 2020

En raison de deux autres réunions concurrentes, l'AGA de l'ACVP-CASV se tiendra en ligne le **jeudi 29 octobre 2020** de 14h à 16h, heure de l'Est. L'ordre du jour détaillé et les rapports écrits seront envoyés par courrier à tous les membres de l'ACVP-CASV et publiés sur le site web de l'ACVP-CASV www.casv-acvp.com sous la rubrique « communications ».

L'AGA est également le moment où nous élirons le nouveau Conseil d'administration pour 2020-2021. Nous avons actuellement 10 administrateurs mais nous pouvons en avoir jusqu'à 15 selon nos statuts et au moins un administrateur prendra sa retraite cette année. Nous avons donc beaucoup de place au sein du Conseil d'administration pour les membres qui seraient intéressés à devenir administrateur. Les mandats sont généralement de trois ans. Vous pouvez proposer la candidature d'une personne qui vous semble être un bon administrateur ou vous porter volontaire. Veuillez envoyer vos candidatures à susan.tfio@bell.net. Les nominations se font également lors de l'AGA.

Déclaration de position de l'ACMV - Abattage sans cruauté des animaux de ferme

Le Conseil d'administration de l'ACVP-CASV a fait part de ses commentaires à l'Association canadienne des médecins vétérinaires concernant deux de ses récentes prises de position : l'abattage sans cruauté des animaux de ferme et la gestion des antimicrobiens en médecine vétérinaire. En ce qui concerne la prise de position sur l'abattage des animaux de ferme :

- Nous avons convenu qu'il existe des écarts entre les exigences et les réglementations provinciales et fédérales en matière d'abattage dans les provinces et dans l'ensemble du pays. Nous avons suggéré que l'ACMV mette davantage l'accent sur l'harmonisation des inspections et des réglementations provinciales et fédérales en matière d'hygiène des viandes dans tout le Canada plutôt que de suggérer la création de nouvelles réglementations. Cela aurait un impact positif sur la salubrité alimentaire et le bien-être des animaux.
- Nous avons soutenu que tous les exploitants d'abattoirs et les personnes impliquées dans l'abattage d'animaux destinés à l'alimentation doivent veiller à ce que les animaux soient traités humainement et de minimiser le risque de détresse tout au long du processus.
- Nous avons indiqué notre désaccord avec la nécessité d'une surveillance vidéo par une tierce partie dans les installations inspectées par le gouvernement fédéral, car l'ACIA est déjà la tierce partie responsable de la surveillance des processus d'abattage.

Énoncé de position de l'ACMV - Gestion des antimicrobiens en médecine vétérinaire

Dans l'ensemble, le Conseil d'administration de l'ACVP-CASV a estimé que l'énoncé de position sur la gestion des antimicrobiens en médecine vétérinaire est un bon document. L'ACMV reconnaît et encourage les vétérinaires en tant qu'intervenants clés au plan de la gestion de l'utilisation des antimicrobiens.

L'une des préoccupations était la déclaration voulant que les antimicrobiens ne soient pas utilisés en dérogation des directives de l'étiquette, à moins que l'efficacité, la posologie, l'indication et les délais d'attente ne soient étayés par des preuves. Nous avons souligné qu'au Canada, les vétérinaires sont autorisés légalement à prescrire des médicaments en dérogation des directives de l'étiquette, et dans certains cas, cela peut être l'option la plus prudente disponible. L'utilisation en dérogation de l'étiquette peut simplement signifier que le produit doit être utilisé pour des maladies, des doses ou une durée de traitement qui sont différentes de l'utilisation approuvée du médicament ou en combinaison avec d'autres médicaments. Parmi les autres raisons pour lesquelles des antimicrobiens sont prescrits en dérogation de l'étiquette, on peut citer :

- certaines allégations sur étiquette sont supprimées des produits pharmaceutiques, ce qui fait que la poursuite de l'utilisation est considérée comme en dérogation de l'étiquette; et
- un manque de produits pharmaceutiques enregistrés au Canada pour utilisation mineure, que ce soit sur la base d'une espèce (p. ex., les petits ruminants) ou d'un traitement.



Aperçu et reconnaissance de la maladie
an – 20 octobre, 12h00
fr - 22 octobre, 12h00
Réponse à la maladie
an – 27 octobre 12h00
fr - 29 octobre, 12h00
Prévention et préparation
an – 3 novembre, 12h00
fr – 5 novembre, 12h 00
Les modalités d'inscription
suivront bientôt.

Consultation sur le cadre réglementaire proposé pour les aliments du bétail

L'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) entreprend une consultation d'une durée de 45 jours, soit du 30 septembre au 15 novembre 2020, afin de recueillir des commentaires et informer les gens des futures modifications au *Règlement sur les aliments du bétail*.

[Participez à la consultation](#) et faites-nous part de vos commentaires d'ici le 15 novembre 2020.

Nombre de cas de rage au Canada

À la fin septembre, 2,267 échantillons ont été soumis à des tests de dépistage de la rage dans tout le Canada. Au niveau national, 94 échantillons ont été testés positifs. L'Ontario a fourni 1,265 échantillons dont 46 ont été testés positifs (37 chauves-souris). Les données provinciales sont affichées [ici](#). Les espèces sur lesquelles les échantillons positifs ont été prélevés sont :

Total au 30 Septembre 2020

Renard arctique	1
Chauve-souris	69
Bovin	2
Chat	1
Chien	3
Ratons laveurs	4
Mouffette	14
Total	94

Lettre du Groupe national des espèces à l'ACMV

Le Conseil d'administration de l'ACVP-CASV a discuté du fait que lorsque l'ACMV a un problème avec les animaux destinés à l'alimentation, elle devrait envoyer des informations aux groupes nationaux d'espèces pour qu'ils fassent part de leurs commentaires. Actuellement, leurs informations sont envoyées aux membres individuels de l'ACMV. Parmi les exemples récents, on peut citer les prises de position sur l'abattage sans cruauté des animaux d'élevage et l'utilisation des antimicrobiens, comme mentionné dans les articles ci-dessus.

Une lettre conjointe a été envoyée à l'ACMV en collaboration avec l'Association canadienne des vétérinaires bovins, l'Association canadienne des vétérinaires avicoles et les vétérinaires canadiens spécialisés dans les petits ruminants, invitant l'ACMV à officialiser un processus visant à inclure les associations nationales de vétérinaires dans leur processus de consultation. Les membres des quatre associations nationales sont impliqués dans tous les segments du système de production agricole canadien et sont en mesure de fournir de larges perspectives sur les questions ayant un impact sur la production d'animaux destinés à l'alimentation

Le cheptel de porcs chinois rebondit après la PPA, mais l'offre de porc tarde à se rétablir – Extrait d'un article de Reuters sur le [Financial Post](#)

L'an dernier, la production porcine chinoise est tombée à son plus bas niveau en 16 ans, après que la peste porcine africaine ait balayé les exploitations agricoles du pays à partir de 2018. Suite à la disparition de 60 % des truies reproductrices au cours du second semestre de 2019, la production de porcs de marché a chuté et les prix du porc ont atteint de nouveaux sommets, où ils se sont maintenus pendant une grande partie de l'année.

En juillet, le cheptel s'est accru pour la première fois en plus de deux ans, et en août, il a fait un bond de 31 % par rapport au même mois l'an dernier. Mais ces chiffres élevés masquent un troupeau moins productif. Avec une telle pénurie de reproducteurs, de nombreuses nouvelles exploitations retiennent des femelles pour la reproduction qui auraient normalement dû être des porcs de marché. Également connues sous le nom de femelles « croisées à trois », elles ont généralement deux porcs de moins par portée, soit environ cinq de moins par an sur la base d'environ 2,4 portées sur 12 mois. Certaines seront remplacées dès que des truies plus performantes seront disponibles. Cette année, de nombreuses entreprises importent des reproducteurs en lignée pure, qui produiront davantage de truies dès l'année prochaine.

Pseudoragage détectée chez un porc sauvage de l'Oregon - extrait de [KTVZ.com](#)

En juin, un porc sauvage du centre de l'Oregon, échantillonné dans le cadre d'un programme de surveillance de la maladie, a été testé positif à la pseudoragage. C'est la première détection du VPR chez un porc sauvage de l'Oregon depuis le début du programme de surveillance en 2007. L'industrie porcine commerciale américaine est exempte de VPR depuis 2004.

La pseudoragage (également connue sous le nom de maladie d'Aujeszky) est une maladie virale contagieuse, infectieuse et transmissible du bétail, qui provoque des troubles neurologiques, respiratoires et reproductifs. La maladie n'affecte pas les humains. Bien que d'autres espèces de bétail aient été infectées occasionnellement, le porc est le seul hôte naturel. La maladie peut également être transmise aux ratons laveurs, aux ours ou à d'autres espèces sensibles qui peuvent entrer en contact avec un porc sauvage infecté. Toutefois, rien ne prouve que la maladie ait jamais affecté les populations d'animaux sauvages en Oregon.

L'Oregon a mis en place un programme agressif de capture et d'élimination des porcs sauvages dans l'état. Les propriétaires fonciers sont tenus d'informer le Département de la pêche et de la faune de l'Oregon (ODFW) dans les 10 jours suivant la découverte de porcs sauvages en liberté sur leur propriété. Ils disposent ensuite de 60 jours pour soumettre un plan d'élimination des porcs sauvages pour approbation, l'ODFW fournissant une assistance technique. Outre leur potentiel de transmission de maladies, les porcs sauvages causent des dommages aux cultures agricoles et à l'habitat des poissons et de la faune. Leurs activités destructrices de déracinement et d'arrachage augmentent l'érosion et dégradent la qualité de l'eau des cours d'eau, encourageant la croissance de mauvaises herbes nuisibles et peuvent causer des millions de dollars de dommages agricoles, environnementaux et matériels.

Susan Fitzgerald au nom du Conseil d'administration de l'ACVP-CASV.

Mission : Être une voix réactive et proactive pour les vétérinaires œuvrant dans l'industrie porcine au Canada.